

## Compte rendu Conseil Municipal

Mardi 6 Juillet 2021

Dernièrement, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes autour du Maire Guy Bondouy, en l'absence excusée de Jean-Jacques Dreuilhe, Christophe Brousse, Mikael Leclaire, Muriel Courthieu et Estelle Dalla Rosa.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place des activités sur le temps de garderie. Il autorise Monsieur le Maire à signer des conventions de prestations de service pour les activités théâtre et arts plastiques, ainsi que pour la mise en place d'études surveillées assurées par les enseignants. Les élus décident d'acquérir un logiciel enfance, cantine et périscolaire qui permettra aux parents de s'inscrire pour la cantine, la garderie et les activités ainsi que de payer la cantine en ligne. Le Conseil Municipal, dans sa majorité, décide de reconduire la convention pour la livraison des repas de la cantine scolaire avec la Société Recapé pour l'année scolaire 2021-2022.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du plan de relance pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il décide de mettre en place un logiciel permettant d'améliorer la diffusion et la qualité de l'information entre les élus, les services municipaux et la population.

La commune dépose sa candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique et d'anticiper l'adoption du nouveau référentiel comptable M57 qui sera obligatoire dans toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les élus décident d'adhérer au groupement d'achat d'électricité du SYADEN dans le cadre d'un nouveau marché de fourniture 2022-2023. Ils adoptent, dans leur majorité, le règlement intérieur des associations, ce règlement ayant été, préalablement, validé par les associations.

Dans le cadre de la démolition et la reconstruction d'une maison des associations, la commission d'appel d'offres décide de retenir le cabinet d'architecte Atelier T de Revel. Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

En questions diverses, les élus décident de lancer une procédure simplifiée de modification du Plan Local d'Urbanisme. Il entérine le renouvellement d'une convention avec l'ESAT pour la mise à disposition d'un agent. Suite au questionnaire distribué aux parents d'élèves qui souhaitent à ce que la garderie soit prolongé jusqu'à 18 h 30, un test sera réalisé à la rentrée afin de voir si la mise en place de ce quart d'heure supplémentaire est bien justifiée.